



Prestation compensatoire

Par **MoiMeme75**, le **08/09/2019** à **09:09**

Bonjour. Après plus de 3 ans de procédure, je suis enfin divorcée. Je perçois une pension alimentaire pour les enfants et une prestation compensatoire. Ma question est la suivante, Monsieur règle la pension alimentaire dans les délais indiqués sur le jugement de divorce définitif mais concernant la prestation compensatoire d'un montant de 340 euros, il ne règle que 300 euros et il ne respecte pas le délai établi par la Juge. J'en ai fait part à l'avocate quand c'est arrivé la 1ère fois. Il a réglé aussitôt les 40 euros. Il a recommencé le mois suivant. Comment "récupérer" les 40 euros de la prestation compensatoire ? En vous remerciant pour vos réponses.